

Formation en droit des étrangers : le séjour des personnes à protéger

Au terme de cette journée de formation, les participants pourront identifier les différents types et mécanismes de protection pour les personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité : demandeurs d'asile, personnes nécessitant des soins médicaux, victimes de la traite des êtres humains et mineurs étrangers non accompagnés (mena).

Bruxelles – 15 octobre 2010



Un formateur de Droits Quotidiens
Julien WOLSEY, avocat au Barreau de Bruxelles



- Déterminer le statut d'une personne sur base de ses documents
- Identifier chaque autorité intervenant dans cette matière ainsi que son rôle
- Distinguer les notions de demandeurs d'asile, réfugié, protection subsidiaire
- Identifier les différents stades de la procédure d'asile
- Déterminer les conditions de régularisation pour motifs médicaux
- Clarifier les critères et les mécanismes d'octroi du statut de victime de la traite des êtres humains
- Pouvoir définir la notion de mena, le rôle du tuteur et les procédures spécifiques en terme de séjour

Voici quelques questions qui seront abordées lors de cette journée :
Quelles conditions remplir ? Quelles démarches concrètes effectuer ? Quels documents fournir ? Quels recours possibles en cas de refus des autorités belges ?
Quels seront les documents délivrés ?



La matière du droit des étrangers a été réformée considérablement de 2006 à 2008. La matière étant fort mouvante, de nouvelles adaptations sont encore susceptibles d'intervenir dans le courant de l'année 2010.



Cette journée de formation peut être complétée par la formation de base relative au séjour ou encore par la formation "Le droit à l'aide sociale et l'accès au marché du travail". Pour développer une connaissance plus approfondie sur l'asile, il est conseillé de suivre la formation approfondie (niveau 2) relative à cette thématique.



- Syllabus sous forme de fiches pratiques
- Exercices pratiques
- Documents de séjour et annexes remis par les autorités belges dans le cadre des diverses procédures



- Formation en 1 journée
- Horaire : 9h - 16h30
- Prix : 100 €